

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME BARTERLINK APPLICABLES AU 1^{er} JUILLET 2019

Table des matières

1. Définitions.....	2
2. Objet.....	2
3. Accès à la Plateforme BarterLink	2
3.1 Modalités d'inscription.....	3
3.2 Création par l'Utilisateur de son profil.....	3
3.3 Durée et résiliation	3
4. Offres	4
4.1 Description et fixation du prix des offres	4
4.2 Contenu des offres et autres informations diffusées.....	4
4.3 Conclusion de l'Echange	5
4.3.1 Procédure d'Echange	5
4.3.1.1 Obligations de l'Offreur.....	6
4.3.1.2 Obligations du Demandeur	6
4.3.2 Déclaration d'Echange.....	6
4.3.3 Evaluation des Utilisateurs.....	6
4.3.4 Rémunération de BarterLink (principe et modalité de paiement)	7
4.4 Assurances	8
4.5 Paiement entre Utilisateurs en euros	9
5. Links.....	9
5.1 Principe	9
5.2 Fonctionnement du Compte Links dans le cadre des Echanges.....	10
5.3 Solde créditeur – Délai d'utilisation.....	11
5.4 Solde débiteur.....	11
5.5 Solidarité en Links des Utilisateurs au sein de la Plateforme BarterLink.....	12
6. Missions et responsabilité de BarterLink.....	13
6.1 Missions de BarterLink.....	13
6.2 Responsabilité de BarterLink	13
6.3 Suppression d'un profil	14
7. Association des Utilisateurs de la Plateforme BarterLink	14
8. Informatique et liberté	15
8.1 Données à caractère personnel.....	15
8.2 Sécurité des données	15
8.3 Accès aux données personnelles.....	15
9. Dispositions diverses.....	16
9.1 Loi applicable – attribution de compétence.....	16
9.2 Modification des Conditions Générales d'Utilisation	16
9.3 Nullité d'une disposition.....	16
9.4 Litige entre Utilisateurs.....	16
9.5 Propriété intellectuelle.....	17
9.6 Engagements éthiques	17



1. Définitions

BarterLink : désigne la société qui édite et exploite la Plateforme BarterLink

Bien(s) ou Service(s) : désigne le(s) bien(s) ou le(s) service(s) proposé(s) à l'échange par les Offreurs

Bien(s) ou Service(s) Interdit(s) : désigne les Biens ou Services contraires aux bonnes mœurs ou non autorisés en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles (prêt de main d'œuvre illicite, contrefaçon,...).

Demandeur : désigne tout Utilisateur qui souhaite un Bien ou un Service sur la Plateforme BarterLink

Echange : désigne le transfert de propriété d'un Bien ou la réalisation d'un Service par un Offreur au profit d'un Demandeur en contrepartie d'un autre Bien, Service ou de Links

Link : désigne l'unité de valeur de la Plateforme BarterLink permettant de valoriser les Echanges

Offreur : désigne tout Utilisateur qui propose un Bien ou un Service à l'Echange sur la Plateforme BarterLink

Plateforme BarterLink : désigne le site <https://barterlink.fr> permettant la mise en relation de Demandeurs et d'Offreurs

Utilisateur : désigne indifféremment un Offreur ou un Demandeur

2. Objet

La Plateforme BarterLink a pour objet de mettre en relation les Utilisateurs afin de favoriser entre eux les Echanges de Biens et/ou de Services.

La Plateforme BarterLink permet la conclusion d'Echanges de Biens et/ou de Services.

L'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme BarterLink par les Utilisateurs vaut mandat donné à BarterLink pour mettre en relation les Utilisateurs en vue de procéder aux Echanges selon les modalités ci-après.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme BarterLink ont pour objet de définir les conditions par lesquelles les Utilisateurs sont autorisés à utiliser la Plateforme BarterLink.

3. Accès à la Plateforme BarterLink

La Plateforme BarterLink est accessible à tout Utilisateur disposant d'un accès à internet.

Tous les coûts afférents à l'accès à la Plateforme BarterLink, que ce soient les frais matériels, logiciels ou d'accès à internet sont exclusivement à la charge de l'Utilisateur.

Il est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique ainsi que de son accès à internet.

BarterLink se réserve le droit de refuser l'accès à la Plateforme BarterLink, unilatéralement et sans notification préalable, à tout Utilisateur ne respectant pas les présentes Conditions Générales d'Utilisation.



BarterLink met en œuvre tous les moyens adaptés à sa disposition pour assurer un accès de qualité à la Plateforme BarterLink, mais n'est tenue à aucune obligation d'y parvenir.

BarterLink ne peut, en outre, être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau ou des serveurs ou de tout autre événement échappant à un contrôle raisonnable, qui empêcherait ou dégraderait l'accès à la Plateforme BarterLink.

BarterLink se réserve la possibilité d'interrompre, de suspendre momentanément ou de modifier sans préavis l'accès à tout ou partie de la Plateforme BarterLink, afin d'en assurer la maintenance, ou pour toute autre raison, sans que l'interruption n'ouvre droit à aucune obligation ni indemnisation.

3.1 Modalités d'inscription

La Plateforme BarterLink est exclusivement réservée aux professionnels - personnes physiques ou morales - à toutes associations, groupements d'intérêt économique, tous établissements publics industriels et commerciaux, tous établissements publics administratifs, disposant d'un siège social ou d'une succursale ou domiciliées fiscalement dans un pays de l'Union Européenne.

Pour naviguer sur les pages de la Plateforme BarterLink et accéder aux propositions des Utilisateurs, tout Utilisateur doit s'inscrire sur la Plateforme BarterLink.

L'inscription sur la Plateforme BarterLink est gratuite.

Elle s'effectue à l'aide du numéro SIREN pour les personnes qui en disposent, d'un relevé d'identité bancaire accompagné d'un mandat SEPA signé et d'une adresse de courrier électronique valide.

Tous messages et notifications envoyés par BarterLink à cette adresse de courrier électronique sont considérés comme reçus par l'Utilisateur.

Il appartient à l'Utilisateur de mettre à jour ses coordonnées et d'informer BarterLink d'une modification de son adresse de courrier électronique.

3.2 Création par l'Utilisateur de son profil

Tout Utilisateur remplit un formulaire. Une fois ce formulaire rempli et sous réserve de la transmission complète de l'ensemble des informations et de la validation par BarterLink, il recevra dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures un email d'activation de son compte.

Le nouvel Utilisateur peut alors gérer sa participation à la Plateforme BarterLink, notamment en ajoutant, supprimant, modifiant ses offres de Biens et/ou de Services mais aussi ses demandes de Biens et/ou de Services, et demander à être mis en relation avec un autre Utilisateur en vue de conclure un Echange. Il peut également accéder aux offres et demandes des autres Utilisateurs.

L'inscription et la création d'un compte supposent l'acceptation par l'Utilisateur des présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme BarterLink, qui lient les parties pour une durée indéterminée.

Le compte d'un Utilisateur ne peut aucunement être transféré ou cédé à des tiers.

3.3 Durée et résiliation

Sauf stipulation spécifique des Conditions Générales d'Utilisation, chaque partie pourra résilier le



compte par simple email envoyé à tout moment.

Toutefois, les obligations ayant vocation par leur nature à survivre à la résiliation resteront en vigueur (notamment garantie, responsabilité et paiement des commissions dues à BarterLink).

Un Utilisateur ne pourra résilier son profil que si le solde de son compte de Links est créditeur ou au moins égal à zéro (0).

En cas de résiliation de la part d'un Utilisateur disposant d'un compte de Links créditeur, ses Links seront annulés et l'Utilisateur ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement en euros des Links annulés, que ce soit auprès des autres Utilisateurs ou de BarterLink.

4. Offres

4.1 Description et fixation du prix des offres

Les offres déposées sur la Plateforme BarterLink doivent faire l'objet d'une description détaillée par l'Offreur, afin de permettre aux autres Utilisateurs d'identifier le Bien ou le Service offert à l'Echange.

La description doit comporter au minimum les indications suivantes :

- Nature du Bien ou du Service
- Valeur du Bien ou du Service en Links et en euros (HT et TTC)
- Période de livraison du Bien ou d'exécution du Service
- Conditions de livraison (pour les Biens)
- Conditions d'exécution et durée de la prestation (pour les Services)

L'Offreur est seul responsable de la description de l'offre qu'il présente.

Ces offres et la valeur définie doivent respecter les usages et règles du commerce notamment vis-à-vis de la « vente à perte ».

Il est de la responsabilité entière des Utilisateurs de s'y conformer et la responsabilité de BarterLink ne pourra en aucun cas être retenue à ce titre.

Tout Utilisateur qui dépose une offre sur la Plateforme BarterLink s'engage à la maintenir pendant une durée minimum de 6 mois, sauf en cas d'Echange réalisé sur cette même offre pendant cette période.

En cas de retrait pendant ce délai, il devra payer à BarterLink une pénalité égale à trente (30) % de la valeur hors taxes du Bien ou le Service proposé à l'Echange.

4.2 Contenu des offres et autres informations diffusées

L'Offreur est seul responsable de la légalité des offres et demandes qu'il publie sur la Plateforme BarterLink. Il s'engage en particulier à ne pas proposer des Biens ou des Services Interdits.

Il garantit expressément la conformité de ses offres à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables et dégage BarterLink de toute responsabilité à cet égard.

BarterLink n'effectue aucun contrôle préalable à leur publication des offres publiées par les Utilisateurs.



BarterLink se réserve le droit de demander à un Utilisateur la modification d'une offre ou de refuser de diffuser une offre ou une information qui serait illicite.

Les offres et autres informations publiées par l'Offreur ne doivent pas être susceptibles d'engager sa responsabilité à quelque titre que ce soit.

Elles ne doivent notamment pas être mensongères, obscènes, diffamatoires, constitutives de contrefaçon ou encore porter atteinte aux droits des tiers.

L'Utilisateur renonce à toute demande ou action dirigée à l'encontre de BarterLink et fondée sur le contenu d'une offre, d'une demande ou d'une information publiée sur la Plateforme BarterLink.

A ce titre, tout Offreur s'engage à indemniser BarterLink de toute condamnation à des dommages et intérêts, de tous frais et de tout autre préjudice subi par BarterLink du fait de l'offre proposée par l'Offreur.

4.3 Conclusion de l'Echange

4.3.1 Procédure d'Echange

Lorsqu'un Demandeur est intéressé par un Bien ou un Service proposé par un Offreur, il contacte l'Offreur par l'intermédiaire de la Plateforme BarterLink.

A partir du moment où les Parties se sont mises d'accord sur l'Echange et qu'elles le signalent sur la Plateforme BarterLink ainsi que pour les prestations nécessitant l'établissement d'un devis spécifique, la Plateforme BarterLink lève l'anonymat des Utilisateurs en question et les met en relation.

Les équipes de la Plateforme BarterLink peuvent également identifier elles-mêmes des possibilités d'échange et contacter les Utilisateurs pour les mettre en relation.

Les Utilisateurs définissent ensemble les conditions de l'Echange qu'ils matérialiseront dans le cadre d'une déclaration d'échange à l'aide de l'outil prévu à cet effet sur la Plateforme BarterLink.

L'Echange est alors considéré comme « validé ».

Les Utilisateurs sont informés que, une fois validé, l'Echange fait naître des obligations réciproques et que son exécution engage la responsabilité contractuelle de chacun des Utilisateurs.

Chaque Utilisateur s'engage à remplir ses obligations conformément aux stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

BarterLink, prise en sa qualité d'apporteur d'affaires, n'est aucunement partie à l'Echange validé entre les Utilisateurs et ne saurait être tenue responsable du respect des termes des présentes conditions générales d'utilisation par les Utilisateurs, des Biens ou Services échangés, ou de toute autre obligation.

Les Utilisateurs sont seuls décisionnaires de la réalisation de l'Echange des Biens ou Services. Les Utilisateurs feront ainsi leur affaire de toutes les conséquences, notamment de nature comptable et fiscale, pouvant découler de l'utilisation de la Plateforme BarterLink.

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation, l'Utilisateur victime du manquement devra s'adresser directement à son cocontractant.



BarterLink n'aura aucune obligation d'examiner une demande ou réclamation quelle qu'elle soit, ni d'agir en tant qu'intermédiaire dans le cadre d'un différend entre les Utilisateurs parties à l'Echange.

En revanche, BarterLink recommande à ses Utilisateurs d'avoir recours à la procédure de médiation telle que prévue à l'article 9.4.

4.3.1.1 Obligations de l'Offreur

L'Offreur s'engage à fournir au Demandeur le Bien ou le Service selon les modalités exposées dans l'espace Membre de l'Offreur.

En outre, l'Offreur établira une facture à l'attention du Demandeur libellée en euros, faisant ressortir les montants HT et TTC du Bien ou du Service fourni.

Sauf en cas de paiement direct en euros, il devra notamment être inscrit sur la facture la mention suivante « *payable par compensation en Biens ou Services proposés via la Plateforme BarterLink* ».

En cas de paiement pour partie en euros et pour partie par compensation, l'Offreur devra indiquer sur la facture le montant payable en euros et le montant payable par compensation.

L'Offreur reconnaît, à défaut de compensation dans le délai de six (6) mois, devoir provisionner dans ses comptes sociaux la somme en partie ou en totalité du montant non compensé suivant les règles comptables applicables à son activité.

4.3.1.2 Obligations du Demandeur

En contrepartie, le Demandeur s'engage à fournir à l'Offreur ou à tout autre Utilisateur de la Plateforme BarterLink un Bien, un Service ou un montant en Links en précisant dans l'espace d'échange ouvert à son nom :

- La nature du Bien ou du Service
- La valeur du Bien ou du Service en Links et en euros (HT et TTC)
- La période de livraison du Bien ou d'exécution du Service
- Les conditions de livraison (pour les Biens)
- Les conditions d'exécution et durée de la prestation (pour les Services)

4.3.2 Déclaration d'Echange

Après la réalisation d'un Echange, et dans le délai de trois (3) jours à compter dudit Echange, l'Offreur et le Demandeur devront chacun déclarer les conditions de l'Echange dans l'espace dédié à cet effet sur la Plateforme BarterLink, et notamment la nature du Bien ou du Service échangé et les conditions financières, en adressant, à la demande de BarterLink, une copie de la facture d'Echange émise par l'Offreur et établie selon les modalités décrites à l'article 4.3.1.1.

La Déclaration d'Echange entraîne le débit et le crédit des comptes en Links des Utilisateurs parties à l'Echange.

4.3.3 Evaluation des Utilisateurs

BarterLink a mis en place un système d'évaluation des Utilisateurs afin que chaque Utilisateur puisse être évalué sur les points suivants :

- Réalisation de l'échange



- Qualité du Bien ou du Service
- La date de livraison du Bien ou d'exécution du Service
- Fiabilité des informations indiquées dans l'offre
- Appréciation globale

L'évaluation est ensuite rattachée au profil des Utilisateurs concernés.

Chaque Utilisateur reconnaît être informé qu'il peut être évalué par les autres Utilisateurs de la Plateforme BarterLink et que cette évaluation peut ensuite être rattachée à son profil.

Tout Utilisateur est seul responsable de toute information qu'il diffuse sur la Plateforme BarterLink, et notamment de ses évaluations et commentaires et s'engage à émettre des avis objectifs, non diffamatoires et non contraires à toute réglementation.

Dans ce cadre, il s'engage à ne pas nuire aux autres Utilisateurs et à ne publier que des informations qu'il est en mesure de justifier de façon objective.

Il est rappelé que les informations publiées sur la Plateforme BarterLink sont susceptibles d'engager la responsabilité de l'Utilisateur dont elles proviennent, tant à l'égard des autres Utilisateurs que de BarterLink.

BarterLink n'opère aucun contrôle ni aucune modération a priori sur lesdites évaluations.

En aucune circonstance, BarterLink ne saurait être tenue pour responsable des évaluations et commentaires émis à l'égard des Utilisateurs.

Tout Utilisateur peut effectuer une demande de retrait de ces notes et de ces avis s'il les estime inexacts.

La demande de retrait s'effectue auprès de l'administrateur de la Plateforme BarterLink sur l'espace dédié à cet effet.

BarterLink peut accepter ou non cette demande de retrait, après avoir consulté si nécessaire l'Utilisateur auteur de l'évaluation en cause.

Chaque Utilisateur s'engage à accepter les décisions prises par BarterLink, qui pourra supprimer l'évaluation, ou en demander la modification.

4.3.4 Rémunération de BarterLink (principe et modalité de paiement)

Pour s'inscrire gratuitement sur la Plateforme BarterLink, un Utilisateur doit faire le choix de « **l'offre Découverte** » proposée par BarterLink.

Dans le cadre cette offre, dès la validation d'un l'Echange dans lequel il est partie prenante en qualité d'Offreur ou de Demandeur, il sera appliqué à l'Utilisateur une commission de quinze (15) % HT portant sur le montant hors taxes en euros du Bien ou du Service échangé.

Cette somme sera payée par prélèvement automatique, réalisé dans un délai maximum de trente (30) jours fin de mois.

Une facture en ce sens sera adressée par courrier électronique par BarterLink à l'Utilisateur ayant validé l'Echange et sera disponible dans l'espace dédié à cet effet sur la plateforme BarterLink.



Un Utilisateur, dès son inscription sur la Plateforme BarterLink ou durant l'utilisation de celle-ci (et sous réserve du respect des autres dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme BarterLink) peut faire le choix, sur simple demande auprès des équipes de la Plateforme BarterLink ou dans l'espace dédié à cet effet sur la Plateforme BarterLink, de « **l'offre Premium** » proposée par BarterLink.

Dans le cadre cette offre, dès la validation d'un l'Echange dans lequel il est partie prenante en qualité d'Offreur ou de Demandeur, il sera appliqué à l'Utilisateur une commission de cinq (5) % HT portant sur le montant hors taxes en euros du Bien ou du Service échangé.

En tant que souscripteur à l'offre Premium, l'Utilisateur a également accès à un bouquet de services exclusifs décrit dans l'espace dédié à cet effet sur la Plateforme BarterLink (pack visibilité, accompagnement personnalisé, accès privilégié à des événements réseau, avantages et réductions professionnelles et privées...).

La Plateforme BarterLink peut être amenée à faire évoluer cet ensemble de services ; les Utilisateurs concernés par l'offre Premium seront alors avertis par tous moyens et les supports de présentation de ce bouquet de services seront corolairement mis à jour.

L'évolution de ce bouquet de services ne saurait en aucune manière remettre en question le choix par l'Utilisateur de l'offre Premium.

La souscription à l'offre Premium nécessite le paiement d'un abonnement mensuel de trente (30) euros HT payé par prélèvement automatique, réalisé dans un délai maximum de trente (30) jours fin de mois.

Une facture en ce sens sera adressée par courrier électronique par BarterLink à l'Utilisateur ayant validé l'Echange et sera disponible dans l'espace dédié à cet effet sur la plateforme BarterLink.

La souscription à l'offre Premium est conclue pour une durée de douze (12) mois avec tacite reconduction annuelle ce qui signifie qu'elle est renouvelée chaque année à la date anniversaire de la date de souscription.

L'Utilisateur a la possibilité de résilier sa souscription à l'offre Premium en envoyant une lettre recommandée au 9, rue André Darbon à Bordeaux (33 300) - siège social de BarterLink – ou un courrier électronique à contact@barterlink.fr dans les trente (30) jours qui précèdent la date anniversaire de la date de souscription.

La résiliation de la souscription à l'offre Premium par l'Utilisateur n'a pas comme effet de résilier son profil de la Plateforme BarterLink.

En particulier, les dispositions des articles 3.3 « Durée et Résiliation » et 5.4 « Solde débiteur » des présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme BarterLink restent intégralement applicables.

A l'issue de la résiliation de sa souscription à l'offre Premium, et à une date d'effet correspondant au lendemain de la date anniversaire de la souscription de l'offre Premium, l'Utilisateur bénéficiera automatiquement de l'offre Découverte telle qu'elle est définie ci-dessus.

4.4 Assurances

Chaque Utilisateur déclare être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile d'exploitation couvrant les conséquences pécuniaires pouvant



incomber, en raison de dommages causés de son fait ou du fait de ses préposés, à tout Utilisateur à l'occasion d'un Echange.

L'Utilisateur s'engage à maintenir cette police d'assurance en vigueur durant toute la durée de son inscription à la Plateforme BarterLink et à communiquer dans un délai raisonnable les attestations demandées par un autre Utilisateur ou par BarterLink.

4.5 Paiement entre Utilisateurs en euros

Par exception, dans les hypothèses où un Demandeur :

- Serait intéressé par une offre sans avoir lui-même d'offre à proposer sur la Plateforme BarterLink,

ou

- Aurait, ou atteindrait du fait de l'Echange, un compte débiteur de deux mille (2 000) Links ou de six mille (6 000) Links si l'Utilisateur est souscripteur de l'offre Premium décrite dans l'article 4.3.4 « Rémunération de BarterLink (principe et modalité de paiement) »,

il pourra payer directement l'Offreur, soit en totalité en euros, soit en partie en euros, si en conséquence de l'Echange, il atteint la limite débitrice visée ci-dessus.

Le compte du Demandeur ne sera alors débité en Links et le compte de l'Offreur crédité en Links que de la part de la valeur du Bien ou du Service échangé non acquittée en euros.

5. Links

5.1 Principe

Afin de favoriser un maximum d'échanges, une unité de valeur a été mise en place.

Celle-ci se nomme le « Link ».

Les Links constituent une unité de compte spécifique à la Plateforme BarterLink qui permet d'opérer un Echange même si un des Utilisateurs n'a, lors de l'Echange, ni Bien, ni Service à proposer en échange.

Les Links constituent (i) une unité de suivi de la bonne exécution du mécanisme de compensations par chacun des Utilisateurs et par l'ensemble des Utilisateurs de la Plateforme, ainsi que (ii) un outil statistique de mesure des Echanges.

La valeur d'un Link correspond à la valeur de la monnaie légale afin de simplifier la gestion comptable des transactions.

Chaque Utilisateur débute avec un montant de zéro (0) Link.

Son solde de Links sera mis à jour après chaque Echange qu'il aura déclaré.

Le Link est une monnaie virtuelle, qui ne circule pas sous forme de pièces ou de billets et n'est pas utilisable en dehors de la Plateforme BarterLink.

Le Link n'est pas non plus une monnaie de thésaurisation, ni une monnaie spéculative et n'a ni valeur



légale, ni cours légal.

Les comptes de Links et les Links des Utilisateurs sont incessibles.

5.2 Fonctionnement du Compte Links dans le cadre des Echanges

Les Echanges entre Utilisateurs donneront lieu :

- Soit à une compensation bilatérale (i) parfaite, dans l'hypothèse où le Demandeur fournirait à l'Offreur un Bien ou un Service d'un montant équivalent au Bien ou Service dont il a été bénéficiaire dans le cadre de l'Echange, ou (ii) imparfaite dans l'hypothèse où la valeur du Bien ou du Service fourni par le Demandeur ne serait pas égale à la valeur du Bien ou Service fourni par l'Offreur.

En cas de compensation bilatérale imparfaite :

- o Dans l'hypothèse où le Bien ou le Service fourni par le Demandeur serait d'une valeur inférieure au Bien ou Service fourni par l'Offreur, le Compte Links de l'Offreur sera crédité d'un montant de Links égal à la différence et le compte Links du Demandeur sera débité d'un montant équivalent.
- o Dans l'hypothèse où le Bien ou le Service fourni par le Demandeur serait d'une valeur supérieure au Bien ou Service fourni par l'Offreur, le Compte Links de l'Offreur sera débité d'un montant de Links égal à la différence et le compte Links du Demandeur sera crédité d'un montant équivalent.
- Soit à une compensation multilatérale, dans l'hypothèse où le Demandeur qui aurait reçu un Bien ou un Service de la part de l'Offreur initial fournirait à tout autre Utilisateur que l'Offreur initial un Bien ou un Service d'un montant équivalent ou non au Bien ou Service qu'il a reçu dans le cadre de l'Echange avec l'Offreur initial.
Dans ce cas, la compensation s'effectuera :
 - o Au niveau de l'Offreur, par l'inscription au crédit de son Compte Links d'un montant de Links égal à la valeur du Bien ou Service échangé ;
 - o Au niveau du Demandeur : par l'inscription au débit de son Compte Links du même montant.

Lorsque l'Offreur initial deviendra à son tour Demandeur dans le cadre d'un nouvel Echange, la compensation s'effectuera :

- À due concurrence, si le montant de l'Echange est inférieur ou égal au montant créditeur de son Compte Links
- Ou à due concurrence et, par inscription au débit de son Compte Links, de la fraction excédentaire, si le montant de l'Echange est supérieur au montant créditeur de son compte Links, dans le respect toutefois des stipulations de l'article 4.5 des présentes conditions générales d'utilisation,

Lorsque le Demandeur Initial deviendra à son tour Offreur dans le cadre d'un nouvel Echange, la



compensation s'effectuera :

- À due concurrence, si le montant de l'Echange est inférieur ou égal au montant débiteur de son Compte Links
- Ou à due concurrence et par inscription au crédit dudit compte de la fraction excédentaire, si le montant de l'Echange est supérieur au montant débiteur de son Compte Links

5.3 Solde créditeur – Délai d'utilisation

Tout Utilisateur qui disposera d'un solde de Links créditeur fera son affaire personnelle de l'utilisation des Links au sein de la Plateforme BarterLink.

Il fera ses meilleurs efforts pour que son Compte Links soit le plus proche possible de zéro (0). En aucun cas, un Utilisateur ne pourra obtenir le remboursement de ses Links en euros par la société BarterLink.

Un Utilisateur, qui disposerait d'un solde de Links créditeur qu'il n'utiliserait pas au sein de la Plateforme BarterLink pendant une période de plus de douze (12) mois (position du compte Links inchangée), se verra appliquer par la société BarterLink une dépréciation de vingt (20) % du montant de ses Links (ci-après le « Montant de Links »).

Il recevra au préalable un courrier électronique lui rappelant son montant de Links et l'invitant à les utiliser dans les meilleurs délais.

Si ce même Utilisateur n'utilise pas ses Links dans un nouveau délai de six (6) mois, il se verra appliquer une nouvelle dépréciation de vingt (20) % du Montant de Links.

En cas d'inactivité prolongée, cette dépréciation de vingt (20) % du Montant de Links s'appliquera à l'issue de chaque période de six (6) mois.

En fin d'année civile, BarterLink établira la liste (i) des Utilisateurs dont le montant de Links aura été déprécié et (ii) des Utilisateurs ayant un compte Links créditeur dont le profil aura été supprimé au cours de l'année.

Les Links ainsi (i) « dépréciés » et (ii) « supprimés » seront affectés à l'ensemble des Utilisateurs non concernés par ces dépréciations et ces suppressions. Chaque Utilisateur concerné verra alors son Compte Links crédité d'un montant en Links égal au nombre de Links « dépréciés » et « supprimés » divisé par le nombre d'Utilisateurs concernés.

5.4 Solde débiteur

Dès lors que son compte Links serait débiteur d'au moins deux mille (2 000) Links, tout Utilisateur ne pourra plus être Demandeur, sauf dérogation dans les conditions particulières ou en cas de paiement en euros.

Ce montant est porté à six mille (6 000) Links si l'Utilisateur est souscripteur de l'offre Premium décrite dans l'article 4.3.4 « Rémunération de BarterLink (principe et modalité de paiement) ».

L'Utilisateur qui aurait un Compte Links débiteur pourra être exclu de la Plateforme BarterLink, sur décision de BarterLink, dans les hypothèses suivantes :

- En cas de compte débiteur pendant une période de plus de douze (12) mois consécutifs,



ou

- Dans l'hypothèse où il n'aurait pas formulé d'offres d'un montant au moins équivalent au nombre de Links débiteur, selon les règles applicables du marché dont il relève.

En cas d'exclusion de l'Utilisateur, il lui sera appliqué une pénalité égale en euros au nombre de Links « débiteurs ».

Celle-ci sera versée au profit de l'Association des Utilisateurs de la Plateforme BarterLink à laquelle chacun des Utilisateurs de la Plateforme BarterLink adhère.

Le Compte Links dudit Utilisateur sera annulé et le montant de Links de ce compte « débiteur » sera porté au débit du compte de l'Association des Utilisateurs de la Plateforme BarterLink, ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-après.

Par ailleurs et nonobstant les dispositions précitées de cet article, un Utilisateur ayant fait le choix de souscrire à l'offre Premium, puis de résilier cette souscription dans les conditions de forme prévues dans l'article 4.3.4 « Rémunération de BarterLink (principe et modalité de paiement) » et disposant d'un compte Links débiteur d'au moins deux mille (2 000) Links ne pourra plus être Demandeur, sauf dérogation dans les conditions particulières ou en cas de paiement en euros.

En outre, il disposera d'un délai de six (6) mois pour formuler des offres selon les règles applicables du marché dont il relève d'un montant tel que le débit de son compte Links soit porté à moins de deux mille (2 000) Links.

A défaut, il lui sera appliqué une pénalité égale en euros au montant en Links séparant le niveau du débit de son Compte Links et deux mille (2 000) Links.

Cette pénalité sera versée au profit de l'Association des Utilisateurs de la Plateforme BarterLink à laquelle chacun des Utilisateurs de la Plateforme BarterLink adhère.

Le montant de Links précité sera supprimé du Compte Links dudit Utilisateur et porté au débit du compte de l'Association des Utilisateurs de la Plateforme BarterLink, ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-après.

5.5 Solidarité en Links des Utilisateurs au sein de la Plateforme BarterLink

BarterLink ne saurait en aucun cas être responsable de la défaillance de l'un des Utilisateurs.

En conséquence, afin de garantir la pérennité de la Plateforme BarterLink et notamment de limiter l'impact de la mise en liquidation judiciaire des Utilisateurs disposant d'un solde négatif de Links, un mécanisme de rééquilibrage est mis en place.

Reposant sur la solidarité des Utilisateurs, le montant de Links non recouvrables sera prélevé sur le Compte Links des autres Utilisateurs afin de garantir la pérennité du système.

En fin d'année civile, BarterLink établira la liste des Utilisateurs défaillants et le montant de Links non recouvrables puis divisera ce nombre par le nombre d'Utilisateurs.

Chaque Utilisateur verra alors son Compte Links prélevé dudit montant.



6. Missions et responsabilité de BarterLink

6.1 Missions de BarterLink

BarterLink s'engage à mettre à la disposition des Utilisateurs sur la Plateforme BarterLink les offres de Biens et de Services.

BarterLink reçoit, à cette fin, mandat de la part des Offreurs pour mettre à la disposition des Demandeurs les offres fournies par les eux.

6.2 Responsabilité de BarterLink

BarterLink n'est en aucun cas partie à l'Echange de Biens et/ou de Services entre les Utilisateurs.

BarterLink ne peut garantir que le Bien et/ou le Service de l'Offreur satisfera le Demandeur.

BarterLink ne peut garantir à l'Offreur la solvabilité du Demandeur.

La responsabilité de BarterLink ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de l'Offre, quelle qu'en soit la cause.

La mission de BarterLink se limite exclusivement à une prestation d'intermédiaire, c'est-à-dire à la présentation et mise en relation des Utilisateurs sur la Plateforme BarterLink.

En conséquence, BarterLink est indépendante des Utilisateurs et n'est en aucun cas partie aux Echanges réalisés, elle n'assure aucune mission de contrôle, de suivi et n'est tenu en ce sens notamment à aucune garantie.

L'Utilisateur reconnaît que BarterLink est un simple intermédiaire et garantit en conséquence BarterLink que :

- Il est un professionnel régulièrement inscrit auprès de tous organismes légaux ou réglementaires et respecte l'ensemble de ses obligations fiscales et comptables ;
- Il a fourni des informations complètes, suffisantes, et exactes ;
- Il utilise la Plateforme BarterLink dans le respect des règles nationales comme internationales notamment au regard de la nature des biens et services échangés.

Chaque Utilisateur fait son affaire de toutes les conséquences découlant de la réalisation ou de la non réalisation d'un Echange et plus généralement de tout litige survenant avec un autre Utilisateur, sans que BarterLink ne soit inquiétée à ce sujet.

L'Utilisateur s'estimant lésé devra s'adresser directement à l'Utilisateur concerné, BarterLink, en tant qu'intermédiaire, n'ayant aucune obligation d'examiner, piloter ou régler le différend survenu.

BarterLink propose cependant les services d'un médiateur en vue du règlement du différend tel que cela est décrit dans l'article 9.4.

La responsabilité de BarterLink ne pourra en aucun cas être engagée au titre de dommages économiques ou financiers, qu'ils soient directs ou indirects, et notamment au titre de tout dommage tel que par exemple un manque à gagner, une perte d'exploitation, une perte de clientèle, une perte d'image, une perte ou altération de données et/ou de fichiers.

En toute hypothèse, si la responsabilité de BarterLink est engagée au titre des conditions générales



d'utilisation, l'indemnisation qui pourrait lui être réclamée par l'Utilisateur, toutes causes et tous dommages confondus, ne pourra excéder le montant total des commissions payées par l'Utilisateur à BarterLink au titre de l'Echange litigieux.

6.3 Suppression d'un profil

BarterLink peut clôturer temporairement ou définitivement, sans préavis ni indemnité, le compte d'un Utilisateur et ainsi interrompre ou mettre fin aux services fournis habituellement sur le site Internet, dans les cas suivants :

- En cas de retard de paiement de plus de deux (2) mois des commissions dues à BarterLink ou en cas d'incidents de paiement répété ;
- En cas d'utilisation de la Plateforme BarterLink pour échanger des Biens et/ou de Services Interdits ;
- Dans l'hypothèse où les activités commerciales ou professionnelles de l'Utilisateur nuisent, ou pourraient nuire, de par leur nature ou leur exercice, à l'image de marque de la Plateforme BarterLink ou des autres Utilisateurs ;
- En cas de tentatives répétées d'Echange à un prix supérieur au prix habituellement affiché ou de refus réitérés d'Echange ;
- En cas d'impossibilité de vérifier les informations fournies par le l'Utilisateur ;
- En cas d'inactivité du compte depuis plus de vingt-quatre (24) mois, durée pendant laquelle aucun Echange n'a été effectué ;
- En cas de violation des lois et règlements en vigueur ;
- En cas de non-respect des présentes conditions générales d'utilisation ;
- En cas d'utilisation de méthodes visant à désorganiser le fonctionnement général de la Plateforme BarterLink ;
- En cas d'activités frauduleuses.

En outre, en cas de tout autre manquement quel qu'il soit de l'Utilisateur aux Conditions Générales d'Utilisation, BarterLink peut clôturer temporairement ou définitivement le compte d'un Utilisateur, sans indemnité, mais sous réserve de l'envoi d'une mise en demeure par courrier électronique à laquelle il ne serait pas remédié dans un délai de quinze (15) jours calendaires par l'Utilisateur.

En cas de suppression d'un profil d'Utilisateur ayant un Compte Links débiteur, il est rappelé que celui-ci devra verser à l'Association des Utilisateurs de la Plateforme BarterLink une pénalité égale en euros au nombre de Links « débiteurs », ainsi qu'il est dit à l'article 5.4 ci-dessus.

En cas de suppression d'un profil d'Utilisateur ayant un Compte Links créateur, l'Utilisateur en question ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement de ses Links en euros. Ces Links en compte seront attribués aux autres Utilisateurs, selon les modalités prévues à l'article 5.3 ci-dessus.

7. Association des Utilisateurs de la Plateforme BarterLink

Chaque Utilisateur, en s'inscrivant sur la Plateforme BarterLink, devient adhérent de l'Association des Utilisateurs de la Plateforme BarterLink dont les statuts sont accessibles sur demande auprès de BarterLink ou en cliquant sur [Les statuts de l'Association des Utilisateurs de la Plateforme BarterLink](#). L'Association des Utilisateurs de la Plateforme BarterLink a pour objet de défendre les intérêts des Utilisateurs de la Plateforme BarterLink dans le cadre de leur utilisation de la Plateforme BarterLink et de réaliser des prestations au profit des Utilisateurs pour leur faciliter l'usage de la Plateforme BarterLink.



Dans ce cadre, elle dispose d'un Compte Links sur lequel sont notamment imputés les montants de Links « débiteurs » des Utilisateurs dans les conditions prévues à l'article 5.4 ci-dessus. En vue de ramener le solde de son Compte Links à zéro (0), l'Association des Utilisateurs de la Plateforme BarterLink pourra notamment réaliser, via la Plateforme BarterLink, des prestations pour le compte des Utilisateurs.

8. Informatique et liberté

8.1 Données à caractère personnel

BarterLink utilise les données des utilisateurs pour les besoins de l'exécution et de la gestion du contrat.

Ceci comprend la gestion des inscriptions, la création de comptes des utilisateurs, la fourniture des services, la gestion de la relation commerciale, la gestion du paiement des commissions BarterLink et la mise en relation avec d'autres Utilisateurs dans le cadre de l'organisation d'un échange.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », la collecte et le traitement de ces informations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous le numéro de déclaration 1970320V0.

8.2 Sécurité des données

BarterLink met en œuvre les actions nécessaires afin de protéger les données personnelles qu'elle traite. Les données des utilisateurs sont traitées de façon électronique et/ou manuelle et en tout état de cause, de façon à ce que leur sécurité, protection et confidentialité soient assurées au regard de leur niveau de sensibilité, via des mesures administratives, techniques et physiques pour prévenir la perte, le vol, l'utilisation, la divulgation ou encore la modification non-autorisée.

L'Utilisateur reconnaît être informé qu'en l'état de la technique, en particulier concernant le réseau Internet, il est impossible de garantir entre autres :

- (i) l'absence d'intrusion non autorisée dans la Plateforme BarterLink,
- (ii) l'absence de destruction ou d'altération, notamment par virus, du descriptif des offres et des demandes de l'utilisateur ainsi que de ses données personnelles.
- (iii) l'absence d'utilisation malveillante par les Utilisateurs qui peuvent altérer, détruire et/ou modifier et/ou télécharger le contenu de la Plateforme BarterLink.

Cette diligence ne pourra s'analyser en aucun cas comme une obligation de résultats mais comme une obligation de moyens.

L'Utilisateur veille à ce que les mesures de sécurité prévues dans les Conditions Générales d'Utilisation soient respectées.

L'Utilisateur s'engage à signaler tout fait ou événement qui serait susceptible de porter atteinte à la sécurité de la Plateforme BarterLink.

8.3 Accès aux données personnelles

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », l'Utilisateur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification de toutes les informations le concernant collectées par BarterLink.



Il peut, à tout moment, exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant. Chaque utilisateur peut exercer ses droits en contactant BarterLink par courrier électronique à contact@barterlink.fr ou par voie postale au 9, rue André Darbon à Bordeaux (33 300) - siège social de BarterLink, en justifiant de son identité par la production d'un extrait K-bis de moins de trois (3) mois et d'une copie de la carte d'identité du dirigeant.

L'utilisateur peut consulter notre Politique de Confidentialité des Données à Caractère Personnel en cliquant sur le lien sur [Politique de Confidentialité des Données à Caractère Personnel de BarterLink](#).

9. Dispositions diverses

9.1 Loi applicable – attribution de compétence.

Les Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français. Dans l'hypothèse où un différend surviendrait portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou la fin pour quelle que cause que ce soit des présentes Conditions Générales d'Utilisation, les parties conviennent de rechercher toute solution amiable. En cas d'impossibilité de résolution amiable dudit différend dans les trois (3) mois qui suivent sa survenance, tout litige ou toute contestation auxquels les Conditions Générales d'Utilisation pourraient donner lieu, sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

9.2 Modification des Conditions Générales d'Utilisation

BarterLink se réserve la possibilité, à tout moment, de modifier en tout ou partie les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Les Utilisateurs sont invités à consulter régulièrement les Conditions Générales d'Utilisation afin de prendre connaissance des changements apportés. Lors d'un Echange, les Conditions Générales d'Utilisation applicables seront celles en vigueur sur la Plateforme BarterLink à la date dudit Echange.

9.3 Nullité d'une disposition

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses des Conditions Générales d'Utilisation seraient ou deviendraient nulles ou invalides, pour quelque raison que ce soit, notamment du fait d'un changement de législation ou par décision de justice, les clauses en question seraient réputées non écrites, sans remettre en cause la validité des autres clauses qui continueront de s'appliquer.

9.4 Litige entre Utilisateurs

En cas de litige, désaccord ou différend entre Utilisateurs dans le cadre d'un Echange, les Utilisateurs conviennent que ce litige, désaccord ou différend sera préalablement réglé par le recours à la médiation, processus structuré, par lequel ils tenteront de parvenir à un accord, en dehors de toute procédure judiciaire en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers qui accomplit sa mission avec impartialité, compétence et diligence (article 1530 du Code de Procédure Civile).

À cet effet, ils s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation en y déléguant une personne en autorité de décision et conviennent de confier la mission de médiateur à Madame Marie-Christine GUERET-VILLERET et/ou Madame Christiane BILLOUIN, ou tout autre médiateur professionnel au sein de la société JURICA dont le siège social est à SAINT BENOIT (86280) 15, rue du Pré Médard. Le médiateur devra tenter de parvenir à un accord de médiation dans un délai de soixante



(60) jours à compter de sa saisine.

Les Utilisateurs pourront toujours d'un commun accord, proroger ce délai pour une même durée. Les honoraires de médiation seront partagés par moitié entre les Utilisateurs concernés.

Si aucune entente n'intervient dans le délai de soixante (60) jours éventuellement prorogé, les Utilisateurs retrouveront toute liberté pour soumettre leur différend aux tribunaux compétents

9.5 Propriété intellectuelle

La marque, les logos et tous signes distinctifs de BarterLink sont la propriété exclusive de BarterLink. La Plateforme BarterLink et son contenu, à l'exception des contenus et informations diffusés par les Utilisateurs, sont également la propriété exclusive de BarterLink.

L'Utilisateur s'engage à ne pas reproduire tout ou partie des pages du site Internet à l'aide de logiciels, de procédés manuels ou de toute autre méthode, à quelque fin que ce soit, sauf pour une utilisation strictement privée et personnelle.

L'Utilisateur s'engage également à ne pas modifier, créer des œuvres dérivées ou divulguer tout ou partie des contenus du site Internet, sans l'accord préalable, exprès et écrit de BarterLink.

9.6 Engagements éthiques

L'Utilisateur s'engage, dans le cadre de son inscription à la Plateforme BarterLink à exercer son activité :

- Dans des conditions conformes aux principes généraux, et règles résultant de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du 4 Novembre 1950 et des prescriptions ou recommandations du Bureau International du Travail, notamment au regard de la protection de l'enfance ;
- Dans le respect des dispositions de la loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- En évitant ou en limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement ;
- Et à mettre en place des mesures de contrôle appropriées en ce qui concerne le respect de ces engagements.

B